

Audition des propositions de la FINMA concernant l'audit prudentiel - Rejet du changement de système; rapport coût-utilité optimisable

Avec ses propositions actuelles concernant les adaptations de la circulaire «Activités d'audit», la FINMA souhaite soumettre le système dualiste de surveillance largement admis à un changement et par là-même le nationaliser insidieusement.

D'une part, les modifications envisagées et leurs conséquences ne sont pas suffisamment réfléchies et ne tiennent pas compte d'une vue d'ensemble du système de surveillance. D'autre part, la circulaire de la FINMA offre une base légale insuffisante pour des modifications d'une telle ampleur.

Pour ces raisons, EXPERTsuisse rejette les propositions de la FINMA.

Lien(s) et téléchargement(s)

- [Stellungnahme zur Anhörung der Revision des FINMA-RS 2013/3 «Prüfwesen»](#)